

Programme de Formation



Auxiliaire ambulancier

FORMA SANTE

Institut de Formation d'Ambulanciers Brest
9 rue de Vendée – 29200 BREST

ifabr@formasante.fr

Tél : 02 98 41 75 74 - Fax : 02 98 41 72 62

APE : 8559A - N° SIRET : 42030962700073

CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

PUBLIC

Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Jeunes en formation initiale
- Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi

Accès à la formation :

- Satisfaire aux conditions d'inscription (permis de conduire catégorie B **hors période probatoire**, attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires, certificat médical de non-contre-indication, certificat médical de vaccinations).

PROGRAMME

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

Cette formation porte sur :

- L'Hygiène
- Les principes et valeurs professionnelles,
- La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients,
- Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages,
- Les règles du transport sanitaire.
- Les gestes d'urgence (Gestes et Soins d'Urgence niveau 2)

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

SUPPORT PEDAGOGIQUE

- L'ensemble des supports de cours sont disponibles sur une plateforme extranet.

CONTENU

- Hygiène et prévention : prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires
- Principes et valeurs professionnelles
- Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients
- Principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages : règles d'économie d'effort, manipulation, brancardage et transfert
- Règles du transport sanitaire : gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité en situation de conduite
- Déontologie : rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire
- L'attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 : prise en charge des urgences vitales (perte de connaissance, ACR,), prise en charge des urgences potentielles (plaies, brûlures, ...), urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles (risques NRBC, ...)

DUREE

- 91 heures
(Formation Auxiliaire Ambulancier : 70h + Formation Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 : 21h)

EVALUATION ET ATTESTATION

Evaluations :

- Mises en situation professionnelle

A l'issue de la formation, il est remis au stagiaire :

- Attestation de formation « auxiliaire ambulancier » - Attestation de présence (70 heures)
- Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (21 heures)

La validation de la formation est conditionnée par la participation à l'ensemble des enseignements et évaluations des compétences.

Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée. Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation

- Formateurs permanents (infirmiers et ambulanciers).
- Professionnels en activités (chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, infirmiers, médecins, psychologues, aides-soignants, ergonomes etc).